

COMPTE RENDU

SÉANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021 A 18H30.

Présents: ROY Nicole, GIRAUD Jacky, DUDOGNON Stéphane, MASSET Nicole, VERGNAUD Didier, DENIS Ludovic, TOLLIS Eddy, AUTIN Cyril, HALOCHE Sylvie, LAVAUD Jean-Paul.

Excusés: CATALA Hervé et LAVENAT Dominique.

Absents: FORT Sonia et ROBIN Sébastien.

Assistaient à la réunion pour le dossier de l'école: LEGRAND Arnaud et ROSA BRUSIN Céline.

Délibération D_2021_9_1 : Budget: constitution d'une provision.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de provisionner à hauteur minimale de 15 % des restes à recouvrer de plus de 2 ans.

Compte tenu des recouvrements opérés et des non valeurs accordées, la trésorerie de Jarnac a informé qu'il ne restait plus qu'un montant de 303.26 € dû.

Le montant de la provision est donc: $303.26 \text{ €} * 0.15 = 45.49 \text{ €}$ arrondis à 46.00 €.

Délibération D_2021_9_2 : Budget: décision modificative n°8 de virement de crédits.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative de virement de crédits.

Section d'investissement:

Dépenses:

Crédits à réduire:

Opération 304 - Réseau pluvial du Bourg :

Compte 2315 - Installations matériel et outillages techniques: - 14 220.00 €

Opération 310 - Ruines Saint Nicolas - Compte 2041582 - Bâtiments et installations : - 6 459.00 €

Crédits à ouvrir:

Opération 292: Divers voirie :

Compte 2315 - Installations matériel et outillages techniques: + 14 220.00 €

Opération 308: Bassin du parc - Compte 2313 - Travaux: + 6 459.00 €

Délibération D_2021_9_3 : Rapport d'activité 2020 de Grand Cognac.

Le rapport est approuvé.

Délibération D_2021_9_4 : Fixation des durées d'amortissement.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de confirmer les durées d'amortissement appliquées par la commune.

- Compte 2046 - Attribution de compensation d'investissement: 5 ans

- Compte 202 - Documents d'urbanisme: 5 ans

- Compte 204412 - Subventions d'équipement en nature (Bâtiments et installations): 5 ans

- Compte 2041582 - Subventions d'équipement autres groupements (Bâtiments et installations): 5 ans

Le conseil municipal valide les durées d'amortissement.

Délibération D_2021_9_5 : Demandes de subventions pour les travaux de rénovation de l'école de BASSAC.

L'enveloppe financière prévisionnelle totale de l'opération est évaluée à 1 320 506.75 € HT dont 1 174 868.00 € HT affectés aux travaux.

Madame le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre .

Cette opération sera divisée en deux phases pour les demandes de subventions:

Phase 1 en 2022 : 710 888.32 € HT

Phase 2 en 2023 : 609 618.42 € HT

Le conseil municipal approuve la réalisation de rénovation de l'école et adopte le plan de financement suivant pour 2022:

Etat (DETR/DSIL): 50 %

Département de la Charente: 100 000 € soit 14 %

Ademe: 16 % escomptés

Questions diverses:

- Nombre d'adjoints: cette question sera revue lors du prochain conseil municipal.
- Auberge de Condé: un droit de préemption sera instauré.
- Repas des aînés: un panier sera distribué aux personnes âgées de 65 ans et plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Affiché le **23 DEC. 2021**

Le Maire, ROY Nicole

